G

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certificat tal- Registrazzjoni; Kentėkenibewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis¢t; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de immatriculare.

2015BD13083

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

Communauté européenne

S022Z099
A 22/04/2021
DP-452-XM

S029Z220
A 19/10/2023
DP-452-XM

S029Z220
A 12/04/2024
DP-452-XM

S029Z220
A 26/08/2026
DP-452-XM

S029Z220
A 04/10/2024
DP-452-XM

S029Z220
A 03/03/2026
DP-452-XM

S029Z220
A 19/09/2025
DP-452-XM

S029Z220
A 26/03/2025
DP-452-XM

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'ecotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à **(Z.4)** Mentions spécifiques

(X 1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Date ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_

Signature

Domicile _____

Nom _____

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation / Date de 1ère immatriculation

A. DP-452-XM **B** 15/03/2007

C.1 COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS

Esc 103 AHX 29
08 10 1
CHATEAULIN

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

225 RUE DE KERERVERN

29806 BREST CEDEX 9

D.1 IRISBUS

D.2 SFR1507A

D.2.1

D.3

E. VNESFR1500M000586

F.1	18000	**F.2**	18000	**F.3**	0		
G	0	**G.1**	11900				
J		**J.1**	TCP	**J.2**		**J.3**	CAR
K							
P.1	0	**P.2**	0	**P.3**	GO	**P.6**	16
Q	0.00	**S.1**	64	**S.2**	0	**U.1**	87
U.2	1875	**V.7**	0	**V.9**			

X.1 VISITE AVANT LE 06/09/2015

Y.1	368	**Y.2**	285
Y.3	0	**Y.4**	4
Y.5	2.5	**Y.6**	659.5

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle

Ludovic GUILLAUME

H

I 18/03/2015

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

2M01645608934

D

Certificat d'immatriculation

COUPON DÉTACHABLE

DP-452-XM 18/03/2015

2015BD13083

VNESFR1500M000586

IRISBUS

COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS

CRFRADP452XM8VNESFR1500M000586507031507CP<<<

CAR<IRISBUS<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<2015BD1308378

irisbus IVECO

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N°.....02/07/01823
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :.....TCP..... Carrosserie : CAR

Marque IRISBUS..... Type : ...I SFR150 - 7A

N° d'identification du véhicule :.....VNESFR1500M000586

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0				0			
Assis (hors strapontins)	63				63			
Strapontins	0				0			
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0				0			
Accompagnateurs(s) obligatoires(s)	0				0			
Debout	20				(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	84				64			

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Le véhicule est muni d'un ralentisseur en application de l'art 37
Le véhicule est équipé de feux de détresse à l'ouverture des portes
Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent etre équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome

Fait à ANNONAY , le 28 FEVRIER 2007
Le constructeur

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 2 856 150 Euros
1, rue des Combats du 24 Juin 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

transdev
Pole BPL

CERTIFICAT D'INSTALLATION N° 71

Je soussigné Monsieur **Didier PERON**

☒ Installateur qualifié **TCP/14.X029526**

Certifie que l'installation de l'éthylotest anti-démarrage décrit ci-après a été effectuée par moi-même conformément aux instructions de montage fournies par le fabricant du système.

DESCRIPTION DU VEHICULE

Marque : IRISBUS

Type : SFR1507A

Numéro de série : VNESFR1500M000586

Numéro d'immatriculation (dans le cas d'une seconde monte) : DP-452-XM

DESCRIPTION DU DISPOSITIF POUR LE VEHICULE

Marque : DRAGER

Type : INTERLOCK-XT

Numéro d'agrément ou de réception : 14107624

Référence du gaz étalon : Lot 16153021cyl2 Date de validité : 01/2017
A récupérer sur la bouteille de gaz utilisée pour cette installation

Fait à : **QUIMPER** Le : 15/05/2015

Adresse complète et cachet de l'installateur : TRANSDEV CAT 29

RUE JULES VERNE 29000 QUIMPER

Fonction	**TECHNICIEN**
Signature	

transdev
CAT
COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS
02 98 90 68 40 - www.cat29.fr
ZI de L'Hippodrome - 10, Rue Jules VERNE
29000 QUIMPER
SIRET 57545028300313 - APE 4939A

TODD GT	ATTESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE EAD	Version: D Référence: FOR EAD 11

Je, soussigné (nom et prénom) : MORLAIS Alain
Vérificateur qualifié sous le numéro : TCP/25.X014110
certifie que l'éthylotest antidémarrage décrit ci-après ainsi que son fonctionnement et son installation ont été vérifiés par moi-même conformément aux règles applicables et aux instructions fournies par le fabricant du système.

Description du véhicule :
Marque : IRISBUS
Numéro d'immatriculation : DP-452-XM
Numéro de série : VNESFR1500M000586

Description de l'EAD :
Analyseur:
- Marque : DRAGER
- Type : INTERLOCK XT
- Numéro d'identification : ARDC-5545

Module de commande:
- Marque : DRAGER
- Numéro d'identification :ARHA-2787

Date de la prochaine vérification périodique :
Mois et année : 03-09-2026
Fait le 04-09-2025

Adresse du vérificateur :
TODD GT Rue Nicolas Appert 29170 SAINT EVARZEC

Signature du technicien et cachet de l'entreprise :

TODD GT
ZI de Troyalac'h
11, rue Nicolas Appert
29170 SAINT EVARZEC
TEL. 02 98 94 67 68 - FAX 02 98 94 67 80
RCS CAEN 453 452 013

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Echéance de validité de la présente attestation : 03-09-2026
Je soussigné(e),
Station agréée chronotachygraphe : TODD GT

Vérificateur : MORLAIS Alain
Adresse : Rue Nicolas Appert 29170 SAINT EVARZEC

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Conformité de l'installation : OUI

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 100 km/h.

Véhicule :
- marque : IRISBUS
- type : RECREO
- numéro de série : VNESFR1500M000586
- immatriculation : DP-452-XM

Fait le : 04-09-2025
Lieu : SAINT EVARZEC

Signature :

TODD GT
ZI de Troyalac'h
11 rue Nicolas Appert
29170 SAINT EVARZEC
TEL 02 98 94 67 66 - FAX 02 98 94 67 80
RCS CAEN 453 452 013

Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié.

Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.

Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié relatif au contrôle technique des véhicules lourds).

La contre-visite doit avoir lieu dans le délai prescrit lors du contrôle technique périodique et prévu à l'article 11 de l'arrêté du 27 juillet 2004. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique périodique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant.
Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.



EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : Z003176064

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	27/02/2026	26014659

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

26/08/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S029Z220

(9) RAISON SOCIALE : QUIMPER CTPL CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

(3) COORDONNÉES : 7 RUE SAINTE ANNE DE GUELEN
29000 QUIMPER

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 038Z7024

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DP-452-XM (F)	18/03/2015	15/03/2007

Marque	Genre	Carrosserie
IRISBUS	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VNESFR1500M000586	M3

Type/CNIT	Énergie
SFR1507A	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

452 340

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide

CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

IMMATRICULATION DU VÉHICULE ASSOCIÉ :

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) :

0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (Avant Droite)

8.2.22.d.1. OPACITÉ : Connexion impossible sans dysfonctionnement du témoin OBD

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<= 0.87 m-1)
C1 : <0.10 m-1 C2 : <0.10 m-1

Frein de service :
Efficacité globale (>=50%) : 65%
Efficacité par essieu : E1 : 65% E2 : 65%
Déséquilibre (<20%) : E1 : 3% E2 : 2%

Frein de stationnement : Efficacité (>=18%) : 33 %

Frein de secours :
Efficacité globale (>=25%) : indépendance des circuits
Déséquilibre (<30%) : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0,5% à -2.5%) : G : -2.4% D : -1.7% h <0.8m

Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G : -1.8% D : -2.2%

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné
- Constructeur : **IVECO France,** Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX
certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque : **IRISBUS**
(D.2) Type Variante Version — Type: **SFR 150**
Variante: /
Version: ~~5A - 6A~~ - 7A (1)
(D.3) Dénomination commerciale ~~ARWAY~~ S – ~~CROSSWAY~~ - RECREO(1)
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) : VNESFR150OM000586
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 18 000
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 18 000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): néant
(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2) : 11975
(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2) : 11900
(J) Catégorie internationale : **M3**
(J.1) Genre national : **T.C.P.**
(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : **CAR**
(K) Numéro de la réception par type : **L- 0123-06-01**
(P.1) Cylindrée (cm³): 5880
(P.2) Puissance nette maximale (kW) : 220
(P.3) Source d'énergie : G.O
(P.6) Puissance administrative (CV) : 16
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur), véhicule à nombre de places variable : en versions 5A = 52 - 6A = 60 et 7A = 64
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) (2) : 87
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 875
(V.7) CO_2 : /
(V.9) Classe environnementale : (1)

~~0555*0578B avec moteur F4AE3682A*P~~
0555*0578H avec moteur F4AE3682A*M
~~0555*0578H avec moteur F4AE3682A*N~~

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 693 818 LYON

Fait à, Le 08 MARS 2007

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ARWAY S
CROSSWAY
RECREO

IRISBUS

L-0123-06-01
du 01 décembre 2006

Description du véhicule SFR150

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : **IVECO France**
Porte E – 1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
0.3 Marque : **IRISBUS**
0.4 Désignation commerciale : **ARWAY S – CROSSWAY- RECREO**
0.5 Catégorie internationale : **M3**
0.6 Genre : **TCP**
0.7 Type : **SFR150**
Variante(s) : /
Version(s) : **5A - 6A – 7A**
Version 5A= carrosserie normale empattement 5,300
Version 6A = carrosserie normale empattement 6,200
Version 7A = carrosserie normale empattement 6,965.
0.7.1 Décodage de TVV : /
0.8 Puissance administrative : 16 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes : - indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7 100	12 600
Indice*	152 / ...	... / 148

* Indice de vitesse ≥ K
1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 18 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : néant
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: néant
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 18 000
2.5 Charge maximale admissible :
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
2.6 Voie avant : 2,068 ou 2,078 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium)
2.7 Voie arrière : 1,814 (jante acier) ou 1,833 (jante aluminium)
2.8 Empattement = 5,300 en version 5A - 6,200 en version 6A et 6,965 en version 7A

- VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT-

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé) Versions	5A	6A et	7A
2.9.0 Total	9 650	9 650	9 650
2.9.1 Sur essieu 1 :	2 825	2 825	2 825
2.9.2 Sur essieu 2 :	6 355	6 355	6 355
2.10 Porte-à-faux avant :	2,063	2,503	2,503
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,292	3,292	3,292
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :		/	/
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires		/	/
2.12 Longueur hors-tout :	10,655	11,995	12,760
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550	2,550

- VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGE -

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche Versions ces poids varient en fonction des options et des aménagements	5A	6A et	7A
2.9.0 Total	10 250	11 110	11 500
2.9.1 Sur essieu 1 :	3 100	4 030	4 300
2.9.2 Sur essieu 2 :	7 150	7 080	7 200
2.10 Porte-à-faux avant :	2,063	2,503	2,503
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 sans ferrure ni accessoire :	3,292	3,292	3,292
2.11.2 Avec ferrure et accessoires :	/	/	/
2.12 Longueur hors-tout :	10,655	11,995	12,760
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550	2,550

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : **F4AE3682----------**
3.1.1 Marque : **IVECO ou IVECO MOTORS**
3.1.2 Marquage moteur : **F4AE3682----------**
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement: Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti-pollution : Oui,
SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCRT (Continuous Regeneration Trap) : système utilisant en plus de l'urée un filtre à particules

Moteur	SCR	SCRT
F4AE3682A*P	X	
F4AE3682A*M	X	
F4AE3682A*N		X

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
3.4 Cylindrée : 5 880
3.5 Rapport volumétrique de compression : 17 ± 0,5 / 1

	F4AE3682A* ---
3.6 Puissance maximale (kW) :	220
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2 500
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :	105
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1 250
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2 800 ± 50

3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant
3.12.1 Emplacement : dans l'empattement pour la version 5A et en avant de l'essieu 1 pour les versions 6A et 7A.
3.12.2 Capacité (litres) :
De série : pour la version 5A, 1 coté droit de 227L+1 coté gauche de 125L, pour les versions 6A et 7A : 1 de 310L ou de 220L
En option, pour les versions 6A et 7A : 440 litres (310L+130L) ou 350 litres (220L+130L)
3.12.3 Matériau : plastique
3.12.4 Réservoir d'urée
3.1.2.4.1 Emplacement : en arrière droit
3.12.4.2. Capacité (litres) : 60 litres en plastique
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur:Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :

	F4AE3682A*--- avec la boîte méca	avec la boîte auto
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :	87	87
3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	1 875	1875

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
3.24 Classe environnementale :

0555*0578B avec moteur FA4E3682A*P
0555*0578H avec moteur F4AE3682A*M ou moteur F4AE3682A*N

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1200)
boîte automatique à 4 rapports + 1 M AR (VOITH D854.5)
4.1.1 Emplacement du levier de commande:levier au plancher pour la boîte méca et sur la console pour la boîte automatique
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
295 / 80 R 22.5 (3 181).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 10/41 (1/4,1) boite méca et 7x43 (1/6,143) pour la boite auto) :
Boîte méca :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 7,72	1 /4,1 (10x41)	1	1 / 31,652	6,03
2 ème	1 / 4,42	1 /4,3 (10x43)	1	1 / 18,122	10,53
3 ème	1 / 2,86	1 / 4,56 (9x41)		1 / 11,726	16,28
4 ème	1 / 1,92		1	1 / 7,872	24,245
5 ème	1 / 1,3		1	1 / 5,33	35,81
6 ème	1 / 1			1 / 4,1	46,55
AR	1 / 7,10			1 / 29,11	6,556

Boîte automatique :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 5,75	1 / 6,143 (7x43)	1	1 / 35,32	5,4
2 ème	1 / 1,43	1/6,428 (7x45)	1	1 /8,78	21,73
3 ème	1 / 1			1 / 6,143	31,07
4 ème	1 / 0,7		1	1 /4,3	44,39
AR	1 / 7,10			1 / 29,11	6,556

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 133 km / h au régime de régulation à vide.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : combinés « coussin-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice
5.2 Arrière :
5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
5.3 Essieux relevables ou délestables : /
5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 18,12 en version 5A - 21,138 en version 6A et 23,094.en version 7A

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : non.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1).Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV.
En option : dispositif anti-patinage (ASR).
7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)
7.6 Assistance des freins : sans objet
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes: 1 de 30 litres

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant
7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques
7.8.2 Frein de secours : à disques
7.8.3 Frein de stationnement : à disques
7.9 Ralentisseur :
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : sans
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur électrique

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar
8.1.2 Aménagements particuliers : en option
- Double vitrage (*)
- Chauffage autonome (*)
- Air conditionné (*)
- Roue de secours (*)
- Réservoirs à carburant (voir 3.12.2)

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
5A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	Médiane double				3
6A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	Médiane double				5,1
7A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	Médiane double				6,09

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles emboutie assemblés par soudure.
8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.
8.3 Nombre de places :
8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES						
Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nbre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
5A	Médiane M	52	46	25	77	46
	Médiane N	52	44	24	76	44
	Médiane D	50	44	24	74	44
6A	Médiane M	60	54	29	89	54
	Médiane N	60	52	28	88	52
	Médiane D	58	52	28	86	52
7A	Médiane M	64	58	24	88	58
	Médiane N	64	56	27	91	56
	Médiane D	62	56	27	89	56

8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 29 places debout
8.3.3 Surface S0 = 21 m² en version 5A - 24 m² en version 6A et 26 m² en version 7A
8.4 Sièges :
8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		2 places		4 ou 5 places
		Maxi	Mini	
5A	médiane M	23	20	1
	médiane N ou S	23	19	1
	médiane double	22	19	1
6A	médiane M	27	24	1
	médiane- N ou S	27	23	1
	médiane double	26	23	1
7A	médiane M	29	26	1
	médiane- N ou S	29	25	1
	médiane double	28	25	1

8.4.2 Équipements particuliers :
Strapontins : NON.
Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points
Banquette arrière : 4 ou 5 places
- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 points ou 3 points
- avec sièges de série : ceinture 3 points

en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.
Sièges décalables : non.
Sièges basculables : non.
Sièges à dossier inclinable : en option.
8.5 Portes :
8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
5A 6A 7A	/	1 M ou N	/	1 M ou N ou S	/	/	/
	/	1M ou N	/	1 D	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.
8.5.3.1 Porte de service : M, , simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur
8.5.3.2 Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.
8.5.3.3 Porte de service : D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.
8.5.3.4 Porte de dégagement : néant.
8.5.3.5 Porte de secours : S, simple, à 1 ou 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
8.5.3.6 Autre porte : néant.
8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes
M, N, S ou D	Louvoyante

Les portes sont équipées:
- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.

Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :
8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	ou Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
5A	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : /
8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2, incorporés aux feux de croisement
9.2 Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position:
9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
9.3.2 latéraux : 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux catadioptres latéraux.
9.4 Feux de position arrière : 2 (feux rouges arrière).
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés.
9.5.3 Latéraux : 1 indépendant.
9.6 Feux stop : 2 groupés.
9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : /
9.8.2 Arrière : 2 groupés

9.8.3 Latéraux : 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux feux de position.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2 indépendants.
9.11.2 Arrière : 2 groupés..
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : 2.
9.14 Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière :
Indicateur de changement de direction : 2 (indépendant)
Feux stop (indépendant)

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs :
10.1.3.1 Extérieur : 2
10.1.3.2 Intérieur : 2 rétroviseurs intérieurs de surveillance avec porte médiane M ou N
1 rétroviseur intérieur de surveillance avec la porte médiane S
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.
10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite
10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, chauffage autonome alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non)
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : coté AV D derrière la calandre
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	5	0	0	*	0	0	0	0	0	1
Code constructeur				Descripteur						(*)Usine de fabrication	Indicateur					

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	1	5	0	0	*	0	0	0	0	0	1

10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.
11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant
11.4.2 - à la tête de commande : néant.
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IVECO FRANCE, 1,Rue des combats du 24 Août 1944 – porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :
- de catégorie internationale : M3,
- genre : TCP
- marque : IRISBUS
- type variantes versions :SFR150, versions 5A - 6A et 7A

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

L'extension est motivée par la mise à jour du point 4 de la notice descriptive au niveau des boîtes de vitesse, la dénomination du constructeur et la mise en place d'une banquette supplémentaire avec la porte N.

Nota :« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mentions particulières : nombre de places assises : (véhicule à nombre de places variables). en versions 5A= 52 - 6A = 60 et 7A = 64

fait à LYON, le 1/12/2006
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines
A.DANIERE

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° **L- 0123-06-01**
fait à LYON, le 1er décembre 2006
Pour le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines
J.L. PRAT

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0123-06-01 du 01 décembre 2006)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	d'un ralentisseur électrique marque "TELMA",type " FN82-40, (sans incidence sur poids)	Oui ~~Non~~
b)	d'un ralentisseur hydraulique intégré et combiné à la boîte de vitesse , (sans incidence sur poids)	~~Oui~~ Non
c)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h
d)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	Oui
e)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	Oui ~~Non~~
f)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)	Non
g)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)	Oui
h)	D'un chauffage autonome type Webasto Thermo 300 (*)	Oui ~~Non~~
i)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)	64

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :

2001/56 (Chauffage)
2005/55*2005/78B (Euro 4) avec moteur F4AE3682A*P
2005/55*2005/78H (EEV) avec les autres moteurs

IVECO FRANCE
Société Anonyme [illegible] 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août-1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 [illegible] 818 LYON

(*) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le : 08 MAI 2007